

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Délibération
2017_168

OBJET :

COMMISSION N°4

**Signature de la
convention de
d'adhésion service
commun « VOIRIE et
INFRASTRUCTURES »
avec les communes**

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 47

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 57

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)

(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

Absents :

M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE
Mme Marie-Hélène BACLET

A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2017

Délibération 2017_168

COMMISSION N°4

Signature de la convention pour l'adhésion au service commun « VOIRIE »

Le Conseil Communautaire

Vu l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce service a vocation à proposer aux communes qui souhaitent y adhérer une assistance technique d'ingénierie en matière de voirie et d'infrastructure.

Considérant que le service commun serait compétent pour exercer les missions de maîtrise d'œuvre complète sur les opérations de voirie et infrastructures sur le domaine communal.

Considérant que le service commun assistera la commune dans l'exercice de la compétence voirie et assurera :

- Une assistance à la programmation des travaux ;
- La maîtrise d'œuvre dont les missions consistent à :
 - Réaliser les études avant-projet et projet ;
 - Choisir le prestataire ;
 - Assurer la conduite et la direction des travaux.

Considérant que la rémunération est fixée à 1% du montant HT des travaux, sur la base du prix notifié au prestataire, dès que la Communauté de communes intervient sur le DCE.

Vu l'avis du Comité technique communautaire lors de sa séance du 20 juin 2017.

Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 52 votants)

- D'autoriser son Président à signer la convention de service commun « VOIRIE et INFRASTRUCTURES », avec les maires des communes souhaitant adhérer.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER